

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Étude des pétitions concernant la lutte contre l'intimidation
à l'école

Procès-verbal de la séance du 22 février 2012

**Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1069-20120301**

QUÉBEC

Séance de travail du mercredi 22 février 2012

Mandat : Étude des pétitions concernant la lutte contre l'intimidation à l'école

Membres présents :

M. Marsan (Robert-Baldwin), président
M. Blanchet (Drummond), vice-président

M^{me} Charbonneau (Mille-Îles)
M. Gaudreault (Jonquière)
M. Pagé (Labelle)
M. Pigeon (Charlesbourg)
M. Robert (Prévost)
M^{me} Vallée (Gatineau)

Autres députées présentes :

M^{me} Champagne (Champlain)
M^{me} Malavoy (Taillon)

Autre personne présente :

M. Maxime Tardif, chercheur, Service de recherche, Parti libéral du Québec

La Commission se réunit à la RC.171 de l'hôtel du Parlement.

1. Ouverture de la séance

À 18 h 10, M. Marsan (Robert-Baldwin) déclare la séance ouverte.

Il est convenu de permettre à M^{me} Champagne (Champlain) et à M^{me} Malavoy (Taillon) de participer à la séance de travail.

Il est convenu de permettre à M. Tardif d'assister à la séance.

M. le président rappelle l'objet de la séance de travail et fait lecture de l'ordre du jour (annexe I).

2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n° 984-20120215, déposée par la députée de Taillon, concernant l'augmentation du nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'histoire du Québec

M^{me} Malavoy (Taillon) présente la pétition qu'elle a déposée à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de la pétition.

Il est convenu de suspendre l'étude de la pétition et de revenir sur ce sujet lors d'une séance de travail ultérieure.

3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 934-20111208, 965-20120214 et 969-20120214 déposées par la députée de Champlain, concernant la lutte contre l'intimidation à l'école

M^{me} Champagne (Champlain) présente les pétitions qu'elle a déposées à l'Assemblée nationale (annexe II).

Une discussion s'engage sur l'opportunité pour la Commission de se saisir de ces pétitions.

M^{me} Vallée (Gatineau) propose la motion suivante :

QUE la Commission de la culture et de l'éducation, en vertu de l'article 64.4 du Règlement, se saisisse des pétitions concernant la lutte contre l'intimidation à l'école (n^{os} 934-20111208, 965-20120214 et 969-20120214).

La motion est adoptée, ayant obtenu la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Afin de réaliser ce mandat, il est convenu d'écrire une lettre au leader du gouvernement ainsi qu'au leader de l'opposition officielle afin d'entendre l'auteur des pétitions n^{os} 934-20111208, 965-20120214 et 969-20120214 dans le cadre du projet de loi n^o 56 – Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

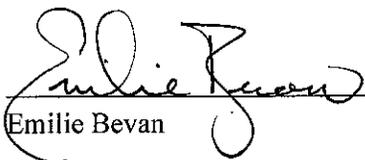
Il est convenu de transmettre une copie de cette lettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il est convenu que la Commission déposera le rapport de l'étude de cette pétition à la suite de l'envoi de la lettre.

À 19 h 02, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Emilie Bevan


Pierre Marsan

EB/df

Québec, le 22 février 2012

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

Commission de la culture et de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions concernant la lutte contre l'intimidation à l'école et de la pétition concernant l'augmentation des heures consacrées à l'enseignement de l'histoire du Québec

Le mercredi 22 février 2012

Salle RC.171 de l'hôtel du Parlement

18 h à 19 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse des pétitions n^{os} 934-20111208, 965-20120214 et 969-20120214 déposées par la députée de Champlain, concernant la lutte contre l'intimidation à l'école
 - a. Présentation des pétitions
 - b. Discussion sur l'opportunité de se saisir de ces pétitions
3. Statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de la pétition n^o 984-20120215 déposée par la députée de Taillon, concernant les heures consacrées à l'enseignement de l'histoire
 - a. Présentation des pétitions
 - b. Discussion sur l'opportunité de se saisir de ces pétitions
4. Levée de la séance

Le 22 février 2012

ANNEXE II

**Pétitions n° 984-20120215, 934-20111208,
965-20120214 et 969-20120215**



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 6 332 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'histoire sert à connaître le passé afin d'expliquer le présent et d'orienter le futur;

CONSIDÉRANT QUE la mémoire historique d'un peuple, d'une nation, a une influence décisive sur son destin;

CONSIDÉRANT le recul de l'enseignement de l'histoire au sein de nos établissements scolaires, que ce soit aux niveaux secondaire, collégial ou universitaire;

CONSIDÉRANT QUE notre histoire nationale est pratiquement absente des cours d'histoire donnés présentement dans les écoles québécoises;

CONSIDÉRANT les résultats d'une recherche menée par la Fondation Lionel-Groulx qui dit, notamment, que l'histoire nationale n'a cessé d'être négligée dans les départements d'histoire des universités québécoises;

CONSIDÉRANT QUE l'école, avec la famille, est le milieu par excellence où se forment des citoyens responsables qui contribueront au développement de notre société;

CONSIDÉRANT QUE le courage d'un peuple réside aussi dans la connaissance qu'il a de son histoire et des batailles qu'il a menées pour assurer sa survie;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'augmenter de façon substantielle le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de l'histoire dans nos milieux d'enseignement et de faire de ces cours de véritables lieux d'apprentissage de l'histoire québécoise.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Marie Malavoy

Marie Malavoy, députée de Taillon

14.02.12

Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 102 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a de l'intimidation dans les écoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de ressources humaines pour aider les victimes d'intimidation;

CONSIDÉRANT QUE, comme citoyen, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger nos jeunes qui sont l'avenir du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en place plus de fonds et des ressources pour lutter contre l'intimidation au niveau scolaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Noëlla Champagne, Champplain

4/12/11
Date



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 402 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a de l'intimidation dans les écoles;

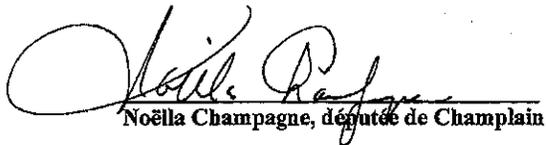
CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de ressources humaines pour aider les victimes d'intimidation;

CONSIDÉRANT QUE, comme citoyen, nous devons tout mettre en œuvre pour protéger nos jeunes qui sont l'avenir du Québec;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en place plus de fonds et des ressources pour lutter contre l'intimidation au niveau scolaire.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Noëlla Champagne, députée de Champlain

14/02/12
Date de signature de l'extrait



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 661 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il y a de l'intimidation dans les écoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque de ressources humaines pour aider les victimes d'intimidation;

CONSIDÉRANT QUE, comme citoyen, nous devons tout mettre en oeuvre pour protéger nos jeunes qui sont l'avenir du Québec;

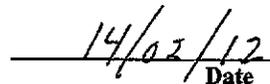
Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires de cette pétition, demandons à l'Assemblée nationale du Québec de mettre en place plus de fonds et des ressources pour lutter contre l'intimidation au niveau scolaire.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Noëlla Champagne, Champlain



Date

ANNEXE III

Lettre aux leaders



Commission de la culture et de l'éducation

Québec, le 28 février 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A1A4

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire de l'opposition officielle
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.157
Québec (Québec) G1A1A4

Messieurs les leaders,

Le 22 février dernier, la Commission de la culture et de l'éducation s'est saisie des pétitions n^{os} 934-20111208, 965-20120214 et 969-20120214 déposées par la députée de Champlain concernant la lutte contre l'intimidation à l'école.

Dans le cadre de l'étude de ces pétitions, les membres ont décidé unanimement de vous faire part de leur souhait d'entendre l'auteure de ces pétitions dans le cadre du projet de loi n^o 56 – Loi visant à lutter contre l'intimidation et la violence à l'école.

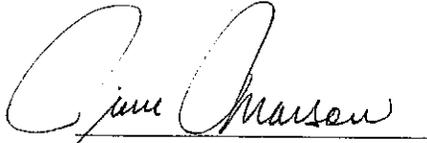
L'instigatrice des pétitions, madame Émanuelle Desprès, est une jeune étudiante de 13 ans à l'Académie les Estacades de Trois-Rivières. Les membres de la Commission suggèrent qu'elle soit invitée afin de venir présenter son point de vue sur l'intimidation à l'école.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-2722
Télécopieur : (418) 643-0248

Veillez recevoir, Messieurs les leaders, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président de la Commission,

Le vice-président de la Commission,



Pierre Marsan

EB/df



Yves-François Blanchet